



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 11 janvier 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie Sigouin, responsable du Service des loisirs, de la culture et du tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

001/11-01-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

➤ Ajout de l'item suivant :

- A.5 Motion de condoléances suite au décès de M. Jean-Paul L'Allier, ancien maire de la Ville de Québec

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé par la greffière, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 (19 h 30)
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 (19 h 45)
5. Motion de condoléances suite au décès de M. Jean-Paul L'Allier, ancien maire de la Ville de Québec

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Dérogation mineure numéro 2015-40024
2. Dérogation mineure numéro 2015-40026



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

3. PIIA 2015-40025 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
4. Appui à une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture – Matricule numéro 9548-76-4010 – Modification à la résolution numéro 278/06-07-15
5. Entente de transaction entre la Ville et le propriétaire d'un immeuble portant le matricule 9840-28-2550
6. Mandat à l'Organisme des bassins versants Rouge, Petite-Nation, Saumon (OBVRPNS) pour des relevés et analyses d'eau sur deux (2) sites de la rivière Rouge

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 266 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
2. Avis de motion – Règlement numéro 267 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
3. Avis de motion – Règlement numéro 268 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
4. Avis de motion – Règlement numéro 269 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 263 modifiant le Règlement numéro 232 décrétant les règles sur le brûlage
2. Adoption du projet de Règlement numéro 266 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
3. Adoption du premier projet de Règlement numéro 267 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
4. Adoption du projet de Règlement numéro 268 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
5. Adoption du premier projet de Règlement numéro 269 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
6. Assemblée publique de consultation relative aux projets de règlements numéro 266 et 268 et aux premiers projets de règlements numéro 267 et 269

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Mandat pour la production du matériel écrit pour le circuit touristique de la Route du Lièvre Rouge
2. Appel d'offres numéro 2015-07 sur invitation – Nettoyage et inspection télévisée des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial de la Ville – Ajout de contrat pour des inspections supplémentaires

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adhésions à des associations et corporations professionnelles
2. Adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
3. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour l'adhésion au « Carrefour du capital humain » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
4. Formations et congrès
5. Réaffectation de personnel
6. Comités et commissions
7. Renouvellement de l'entente relative aux cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage 2016-2018 avec la MRC d'Antoine-Labelle
8. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2015
9. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications avec la compagnie « PG Solutions »
10. Taux d'intérêt et pénalité pour comptes impayés
11. Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada
12. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 31 – Résolution d'adjudication
13. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 31 – Résolution de concordance et de courte échéance
14. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour transférer le montant des redevances des matières résiduelles perçues au nom de l'Agglomération au surplus de l'Agglomération

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

1. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour l'achat, l'installation et la programmation de trois (3) poinçons électroniques digitaux
2. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour l'achat et l'installation de douze (12) caméras de surveillance aux garages municipaux des secteurs L'Annonciation et Sainte-Véronique et au parc Michel-Beaudoin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

3. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour l'achat, l'installation et le service de GPS dans seize (16) véhicules de la Ville
4. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2015-2016 – Subvention de 54 000 \$

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

1. Entente 2016-2017 à intervenir avec le Club de patinage artistique de la Vallée de la Rouge relative à la location des rideaux de scène au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
2. Entente à intervenir avec « Cooptimal, coopérative de solidarité » concernant la gestion du Club de ski des Six Cantons
3. Versement de subventions à des organismes pour 2016
4. Adhésion à la FADOQ – Région des Laurentides pour 2016
5. Plaisirs d'hiver 2016
6. Fête nationale
7. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat d'une motoneige pour le Club de ski des Six Cantons

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

002/11-01-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

003/11-01-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (19 h 30)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 30 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 30 soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

004/11-01-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 (19 h 45)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 45 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 45 soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

005/11-01-16

MOTION DE CONDOLÉANCES SUITE AU DÉCÈS DE M. JEAN-PAUL L'ALLIER, ANCIEN MAIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC

Il est proposé à l'unanimité par tous les membres du conseil :

Que le conseil offre ses sincères condoléances à la famille et aux amis de l'ancien maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, décédé le 5 janvier 2016 à l'âge de 77 ans.

Que le conseil désire souligner sa très grande implication au monde municipal et sa contribution exceptionnelle, notamment, son apport important à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Québec en général.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : *Mme Sophie Sigouin, responsable du Service des loisirs, de la culture et du tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quittent la séance, il est 19 h 52.*

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

006/11-01-16

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-40024

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT que cette demande concerne une partie du lot 53, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand située au 1256, rue L'Annonciation Nord, qui est identifiée par le matricule numéro 9842-98-2021;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation de permettre le maintien d'une enseigne déjà existante sur le mur latéral droit au deuxième étage du commerce « Le Pub Resto Bar Motel » avec les écriteaux « Motel », ce qui déroge au chapitre 8 du règlement relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone COM-10;

CONSIDÉRANT que l'enseigne en cause est en supplément à celles existantes et autorisées par le biais du PIIA 2014-P16 et de la résolution numéro 479/15-12-14 du conseil municipal de la Ville;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la partie du PIIA centre-ville alors que la grandeur du bâtiment se compare davantage au PIIA artériel;

CONSIDÉRANT que cette enseigne permet une visibilité du service « Motel » par les utilisateurs de la Station-service « Pétro-T » et des motoneigistes;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une enseigne formée de lettres individuelles en bois peint, formant un rectangle de 2 pieds de hauteur par 18 pieds de longueur, représentant une superficie de 36 pieds carrés (3,34 mètres carrés);

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-66/15.12.08 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 8 décembre 2015 recommandant au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le maintien d'une enseigne existante sur le mur latéral droit au deuxième étage du commerce « Le Pub Resto Bar Motel », aux écriteaux « Motel », le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

Que le conseil réitère l'importance d'harmoniser toutes les enseignes ensemble et d'harmoniser également le tout avec l'ensemble de l'enveloppe extérieure du bâtiment, soit de modifier la couleur rouge pompier en teintes de brun ou de beige crème comme spécifié dans le PIIA 2014-P16 ou de modifier la couleur des enseignes afin que le tout s'harmonise.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

007/11-01-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-40026

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne une partie des lots 37 et 38, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand située sur le chemin du Rapide, qui est identifiée par le matricule numéro 0039-74-7030;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation de permettre l'implantation d'un abri forestier sur une propriété ayant une superficie de 9,174 hectares alors que le règlement en vigueur exige une superficie minimale de dix (10) hectares;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone RU-07;

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse de l'ensemble du dossier, il est constaté que les travaux ont déjà été exécutés, et ce, sans permis;

CONSIDÉRANT que les travaux n'ont pas été effectués de bonne foi;

CONSIDÉRANT qu'il pourrait y avoir la possibilité d'acquérir une parcelle de terrain afin d'avoir la superficie minimale requise;

CONSIDÉRANT que le requérant peut se conformer aux règlements en construisant un bâtiment conforme au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-68/15.12.08 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 8 décembre 2015 recommandant au conseil municipal de refuser la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De refuser la présente demande de dérogation sous le motif principal du non-respect des conditions du Règlement numéro 239 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

Qu'il soit suggéré au demandeur de voir à atteindre la superficie exigée ou de procéder à la construction d'un bâtiment conforme, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

008/11-01-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

PIIA 2015-40025 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 306, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 84 et sur une partie des lots 83 et 85, du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, et qui est identifiée par le matricule numéro 9942-40-5853;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'installation de deux (2) enseignes non lumineuses en vitrine regroupant deux (2) commerces de services dont l'un propose un service de comptabilité/impôt et le second un service d'assurances/services financiers, au commerce « Comptabilité de la Rouge »;

CONSIDÉRANT que ces deux (2) enseignes en vitrine sont en ajout à l'enseigne en façade déjà autorisée par le biais du PIIA 2015-40015 et de la résolution numéro 291/03-08-15 du conseil municipal de la Ville;

CONSIDÉRANT que les deux (2) enseignes en vitrine ainsi proposées occupent la même superficie et représentent les mêmes proportions et dispositions sur les vitrines, soit une superficie de 0,837 mètre carré représentant 49 % de la superficie totale de chacune des vitrines;

CONSIDÉRANT que le total des deux (2) enseignes projetées ainsi que celle en façade déjà autorisée est de 3,86 mètres carrés (PIIA 2015-40015 et PIIA 2015-40025) ce qui respecte la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT que les dispositions applicables pour les enseignes en zone COM-11 sont définies aux articles 8.17 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que les membres du CCUE estiment que le projet respecte en général les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-67/15.12.08 du CCUE de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 8 décembre 2015, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant l'installation de deux (2) enseignes non lumineuses en vitrine, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

009/11-01-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) POUR UNE UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE – MATRICULE NUMÉRO 9548-76-4010 – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 278/06-07-15

CONSIDÉRANT la résolution numéro 278/06-07-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2015, appuyant la demande d'usage non agricole reçue le 12 mai 2015 pour la propriété située sur une partie du lot 77 du rang Nord-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand et portant le matricule numéro 9548-76-4010;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée au 4^e CONSIDÉRANT du préambule de ladite résolution, puisque la demande porte sur l'aménagement d'un accès à la rivière d'une largeur de 13 mètres au lieu de 5 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 278/06-07-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2015, afin de remplacer le 4^e CONSIDÉRANT du préambule de ladite résolution par le texte suivant :

« **CONSIDÉRANT** que le demandeur désire enregistrer un droit de passage en faveur de sa fille d'une largeur maximale de 13 mètres pour accéder à la rivière, sans toutefois déboiser plus de 5 mètres dans la portion de la rive; ».

Que, suite à ladite modification de la résolution numéro 278/06-07-15, la Ville de Rivière-Rouge réitère son appui à la demande d'usage non agricole et incite la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à statuer favorablement à cette demande.

ADOPTÉE

010/11-01-16

ENTENTE DE TRANSACTION ENTRE LA VILLE ET LE PROPRIÉTAIRE D'UN IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE 9840-28-2550

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'entente de transaction portant les numéros 560-17-001475-133 et 560-17-001497-137 à intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et le propriétaire de l'immeuble identifié par le matricule 9840-28-2550, lequel immeuble est situé au 1072, montée du Lac-Paquet à Rivière-Rouge.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

011/11-01-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

MANDAT À L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS ROUGE, PETITE-NATION, SAUMON (OBVRPNS) POUR DES RELEVÉS ET ANALYSES D'EAU SUR DEUX (2) SITES DE LA RIVIÈRE ROUGE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat à l'Organisme des bassins versants Rouge, Petite-Nation, Saumon (OBVRPNS) pour douze (12) relevés et analyses d'eau qui seront effectués sur deux (2) sites distincts de la rivière Rouge, soit six (6) relevés et analyses près du chemin de la Mullen et six (6) relevés et analyses près de la rue du Pont, tel mandat au montant total de 2 000 \$ plus les taxes applicables.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 266 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Le conseiller Daniel Forget donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 266 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 267 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 267 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 268 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 268 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 269 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

La conseillère Diane Gargantini donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 269 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.



No de résolution
ou annotation

012/11-01-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 263 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 232 DÉCRÉTANT LES RÈGLES SUR LE BRÛLAGE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été précisés par la greffière, Mme Lucie Bourque, et la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 263 modifiant le Règlement numéro 232 décrétant les règles sur le brûlage.

Que le règlement numéro 263 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 263 modifiant le Règlement numéro 232 décrétant les règles sur le brûlage est reproduit au livre des règlements.

NOTE : Pour les items suivants portant sur la réglementation d'urbanisme, la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, mentionne sommairement la portée des modifications proposées, et ce, à la demande de la mairesse, Mme Déborah Bélanger, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

013/11-01-16

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 266 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 181 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 200 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 214 entré en vigueur le 6 mai 2013, le règlement numéro 234 entré en vigueur le 9 juin 2014 et le règlement numéro 251 entré en vigueur le 29 mai 2015;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 181;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 181 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Forget lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 266 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

Que le projet de règlement numéro 266 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

014/11-01-16

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 267 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 182 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 201 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 215 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013, le règlement numéro 235 entré en vigueur le 9 juin 2014 et le règlement numéro 252 entré en vigueur le 29 mai 2015;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 182;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 182 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent premier projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 267 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

Que le premier projet de règlement numéro 267 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

015/11-01-16

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 268 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 183 relatif à la construction;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 183 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 202 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 216 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013, le règlement numéro 236 entré en vigueur le 9 juin 2014 et le règlement numéro 253 entré en vigueur le 29 mai 2015;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 183;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 183 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Yves Sigouin lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 268 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction.

Que le projet de règlement numéro 268 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

016/11-01-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 269 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 184 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 203 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 217 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013, le règlement numéro 237 entré en vigueur le 9 juin 2014 et le règlement numéro 254 entré en vigueur le 29 mai 2015;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 184;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 184 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Diane Gargantini lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent premier projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 269 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

Que le premier projet de règlement numéro 269 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

017/11-01-16

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVE AUX PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 266 ET 268 ET AUX PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 267 ET 269

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De tenir une assemblée publique de consultation, présidée par la mairesse, le 1^{er} février 2016 à compter de 16 h à la salle du conseil municipal située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge, pendant laquelle les premiers projets de règlements et les projets de règlements suivants, portant les numéros 266 à 269 inclusivement, seront présentés et expliqués :

- Projet de Règlement numéro 266 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
- Premier projet de Règlement numéro 267 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

- Projet de Règlement numéro 268 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction;
- Premier projet de Règlement numéro 269 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

NOTE: *La mairesse, Mme Déborah Bélanger, invite les citoyens présents à poser des questions concernant les projets et premiers projets de règlements d'urbanisme. Mme Lachapelle répond aux questions adressées par le public.*

NOTE: *Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance, il est 20 h 13.*

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

018/11-01-16

MANDAT POUR LA PRODUCTION DU MATÉRIEL ÉCRIT POUR LE CIRCUIT TOURISTIQUE DE LA ROUTE DU LIÈVRE ROUGE

CONSIDÉRANT le circuit touristique de la Route du Lièvre Rouge, couvrant les territoires des vallées de la Lièvre et de la Rouge, élaboré par la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides (SHGHL) en collaboration avec treize (13) municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le mandat octroyé à M. Alain Cyr pour la production du matériel écrit nécessaire à l'élaboration dudit circuit dans les trois (3) secteurs de la Ville et des panneaux de la colonne Morris, tel mandat au montant forfaitaire de 2 000 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à sa proposition datée de novembre 2015.

Que ladite dépense soit défrayée de la façon suivante :

- 50 % à même le surplus accumulé de la Ville 2015, dans le cadre de ses compétences de proximité;
- 50 % à même le budget de fonctionnement 2016 de la Ville.

ADOPTÉE

019/11-01-16

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2015-07 SUR INVITATION – NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL DE LA VILLE – AJOUT DE CONTRAT POUR DES INSPECTIONS SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 2015-07 sur invitation pour le nettoyage et l'inspection télévisée des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial de la Ville;

CONSIDÉRANT le contrat octroyé dans le cadre dudit appel d'offres numéro 2015-07 sur invitation à la compagnie « Services Infraspec inc. » au montant de 85 105,44 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT que lors des inspections, la compagnie a rencontré des obstacles (entrées de services pénétrantes, des coudes, etc.) pour quatorze (14) unités et que ces obstacles ont nécessité des inspections supplémentaires avec un autre type de procédé;

CONSIDÉRANT la proposition d'ajout de contrat au montant de 175 \$ l'unité de la compagnie « Services Infraspec inc. » en date du 8 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'ajout au contrat de la compagnie « Services Infraspec inc. » pour l'inspection supplémentaire, par un autre type de procédé, de quatorze (14) unités au montant de 175 \$ l'unité, soit pour un montant total de 2 450 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition datée du 8 décembre 2015.

Que ladite dépense soit prise à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

020/11-01-16

ADHÉSIONS À DES ASSOCIATIONS ET CORPORATIONS PROFESSIONNELLES

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les officiers du Service d'urbanisme et d'environnement à adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

D'autoriser la Ville ou la direction du service concerné à adhérer au Réseau Environnement, à l'Association québécoise d'urbanisme, au Réseau muséal des Laurentides du Conseil de la culture des Laurentides (CCL), l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), à l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides (ALMLL) et au Réseau québécois des Villes et Villages en santé.

De défrayer ces coûts d'adhésion et, s'il y a lieu, les coûts de l'assurance responsabilité offerte par l'association professionnelle.

ADOPTÉE

021/11-01-16

ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2016 et d'en défrayer le coût au montant de 2 712,54 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

022/11-01-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR L'ADHÉSION AU « CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN » DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion au « Carrefour du capital humain » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2016 et d'en défrayer le coût au montant de 4 896,79 \$ incluant les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

023/11-01-16

FORMATIONS ET CONGRÈS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à participer aux sessions de formation offertes par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et par Wolters Kluwer ainsi qu'à participer, au choix de cette dernière, au congrès et au colloque offerts par l'ADMQ ou par la COMAQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la greffière à participer aux sessions de formation offertes par l'ADMQ, par la COMAQ, par l'UMQ et par Wolters Kluwer ainsi qu'à participer au congrès et au colloque offerts par l'ADMQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la greffière adjointe à participer aux sessions de formation offertes par l'ADMQ, par l'UMQ et par Wolters Kluwer ainsi qu'à participer au congrès et au colloque offerts par l'ADMQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la trésorière à participer aux sessions de formation offertes par l'ADMQ, par l'UMQ, par Wolters Kluwer et par PG Solution ainsi qu'à participer au congrès et au colloque offerts par l'ADMQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement et les officiers du Service d'urbanisme et d'environnement à participer aux sessions de formation offertes par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), par l'UMQ, par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), par Wolters Kluwer, par le Réseau Environnement, par l'Association québécoise d'urbanisme et par PG Solution, selon les modalités déterminées par la directrice dudit service, et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement et deux (2) officiers du Service d'urbanisme et d'environnement, selon la discrétion de la directrice dudit service, à participer au congrès de la COMBEQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

D'autoriser la direction du Service des loisirs, de la culture et du tourisme à participer aux sessions de formation offertes par l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides (ALMLL), par l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), par l'UMQ et par Wolters Kluwer ainsi qu'à participer à la conférence annuelle du loisir municipal offerte par l'AQLM et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser le directeur et le directeur adjoint du Service de sécurité incendie à participer aux sessions de formation offertes par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), l'UMQ et par Wolters Kluwer et de les autoriser à participer au congrès offert par l'ACSIQ et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à participer aux sessions de formation offertes par l'UMQ et par Wolters Kluwer et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser deux (2) membres du conseil, selon la discrétion de la mairesse, à participer au colloque annuel du Réseau québécois des Villes et Villages en santé et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser un membre du conseil, selon la discrétion de la mairesse, à participer au congrès de la Fédération des Villages-relais du Québec et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser, lorsque jugé pertinent et selon la discrétion de la mairesse, les membres du conseil et la directrice générale à participer à des sessions de formation offertes gratuitement par d'autres organismes ou à moindre coût (100 \$ ou moins par participant).

D'autoriser, lorsque jugé pertinent, les directeurs de service, la greffière adjointe et l'assistance de direction à participer à des sessions de formation offertes gratuitement par d'autres organismes ou à moindre coût (100 \$ ou moins par participant), et ce, suivant l'autorisation préalable de la directrice générale.

De leur rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

024/11-01-16

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation temporaire de M. Yannick Bédard au poste de chauffeur-opérateur-journalier, classe 7 échelon 5, à compter du 6 janvier 2016 pour une période de moins de six (6) mois, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

025/11-01-16

COMITÉS ET COMMISSIONS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination des délégués (membres) et substitués suivants au sein des comités et commissions et sur les différents dossiers de

Partie de cette
résolution
remplacée par la
résolution numéro
238/06-06-16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

la Ville de Rivière-Rouge, des régies et de divers organismes, et ce, à compter du 11 janvier 2016 ou à compter de la date spécifiée ci-dessous :

ADMINISTRATION	
Comité d'administration	Délégués : Tous les membres du conseil
Comité des finances	Responsable : Yves Sigouin Déléguée : Déborah Bélanger Délégué : Denis Charette Délégué : Denis Lacasse
Comité d'étude des demandes d'acquisition de terrains	Responsable et délégué : Daniel Forget Délégué : Denis Charette Responsable – Suivis de dossiers : <ul style="list-style-type: none"> • la directrice générale de la Ville Le personnel de la Ville : <ul style="list-style-type: none"> • la greffière • la trésorière • le directeur du Service des travaux publics • la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement
COLLECTE SÉLECTIVE	
Comité consultatif – Projet de valorisation des matières résiduelles (RIDR)	Responsable : Déborah Bélanger Déléguée : la directrice générale ou la greffière Substitut : Yves Sigouin
Comité de vigilance – Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)	Responsable : Diane Gargantini Substitut : Yves Sigouin
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)	Responsable : Déborah Bélanger Substitut : Yves Sigouin
Tricentris, centre de tri : représentants de la Ville et membres du conseil d'administration	Délégué : Yves Sigouin Substitut : Déborah Bélanger
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Comité d'Action Local (CAL) Mont-Laurier – Rivière-Rouge	Responsable : André Tremblay
Conseil d'administration des Résidences Côte-Cartier incluant le projet des Appartements du Quartier	Représentants de la Ville : Jacques Champagne (rés. 457/07-12-15) Denis Francisco Responsable : Yves Sigouin Déléguée : Justine Lacoste Déléguée : Rachel Bégin Représentante de la Ville : la directrice générale Substitut représentante de la Ville : la greffière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

Comité d'affichage	Déléguée : Déborah Bélanger Responsable : la directrice générale Le personnel de la Ville : <ul style="list-style-type: none"> • la greffière • la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement • le directeur du Service des travaux publics
Comité de planification stratégique	Délégués : Tous les membres du conseil
Comité des relations avec la Société de Développement Commercial (SDC) de Rivière-Rouge	Responsable : Diane Gargantini Substitut : Yves Sigouin
Comité de suivi pour le Village-relais	Responsable : André Tremblay Déléguée : Déborah Bélanger Délégué : Denis Lacasse Substitut : Daniel Forget Responsable - suivi du dossier : <ul style="list-style-type: none"> • la direction du Service des loisirs, de la culture et du tourisme Membres commerçants : <ul style="list-style-type: none"> • Ghislain Brisebois • Yves Laplante • Denis Morin • Rémi Wale Citoyenne : Danielle Therrien
Comité relatif à la construction de la future école secondaire	Responsable : Déborah Bélanger Délégué : Denis Charette Déléguée : la directrice générale
Comité Villes et Villages en santé	Responsable : Diane Gargantini Substitut : André Tremblay
Corporation de développement économique de la Rouge (CDER)	Responsable/ présidente : Déborah Bélanger Délégué : Denis Charette Délégué : Yves Sigouin Délégué : André Tremblay Représentant de la Ville : Jocelyn Séguin
Fédération des Villages-relais du Québec	Responsable et vice-président : André Tremblay
Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge : membres administrateurs et représentants de la Ville	Délégué : Yves Sigouin (jusqu'au 5 février 2017) Délégué : André Tremblay (jusqu'au 5 février 2017) Déléguée : Ghislaine Vincent (jusqu'au 5 février 2017)
Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)	Responsable/présidente : Déborah Bélanger Délégué : Yves Sigouin Substitut : Denis Charette Substitut : Daniel Forget



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME	
Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides inc.	Responsable : André Tremblay Substitut : Déborah Bélanger
Conseil d'administration du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides inc.	Administrateur : André Tremblay
Comité des loisirs, de la culture et du tourisme	Responsable : Daniel Forget Déléguée : Diane Gargantini Substitut : Denis Charette Personne-ressource pour le Comité : <ul style="list-style-type: none"> • la direction du Service des loisirs, de la culture et du tourisme
Comité culturel de Rivière-Rouge	Responsable : Daniel Forget Déléguée : Diane Gargantini Personne-ressource pour le Comité : <ul style="list-style-type: none"> • la direction du Service des loisirs, de la culture et du tourisme
Comité sur la « Politique familiale municipale et démarche Municipalité amie des aînés (MADA) » (poursuite et plan d'action)	Responsable : Diane Gargantini Déléguée : Déborah Bélanger Délégué : Yves Sigouin Délégué : André Tremblay Responsable des questions familiales : <ul style="list-style-type: none"> • Diane Gargantini
Comité sur les revenus de l'aréna en tant qu'équipement supralocal (pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR))	Délégué : Yves Sigouin Déléguée : la directrice générale ou la trésorière Substitut : Daniel Forget Substitut : la direction du Service des loisirs, de la culture et du tourisme
Comité Réserve portant sur l'exploitation de l'aréna en tant qu'équipement supralocal (pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR))	Représentante de la Ville : la directrice générale ou la trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

Rencontres annuelles d'échange et d'information portant sur l'exploitation de l'aréna en tant qu'équipement supralocal (pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR))	Délégué : Yves Sigouin Déléguée : la directrice générale ou la trésorière Substitut : Daniel Forget Substitut : la direction du Service des loisirs, de la culture et du tourisme
Plein Air Haute-Rouge	Responsable : Déborah Bélanger Substitut : Yves Sigouin
Comité de suivi de la Route du Lièvre Rouge	Responsable : Diane Gargantini Membres : Ronald Mc Gregor Alain Cyr André Tremblay Louise Lacasse
MRC (DIVERS)	
Comité Antoine-Labelle en forme et en santé	Responsable : la direction du Service des loisirs, de la culture et du tourisme Substitut : André Tremblay
Comité action persévérance scolaire	Responsable : André Tremblay
Comité de gérance du Réseau de fibres optiques	Représentante de la Ville : la directrice générale Substitut représentant de la Ville : la greffière
RESSOURCES HUMAINES	
Comité des relations de travail	Responsable : Denis Charette Déléguée : Déborah Bélanger Délégué : Denis Lacasse Délégué : Yves Sigouin
Comité des relations de travail - Représentants de la Ville pour les négociations de la convention collective de travail de la Ville	Délégué : Denis Charette Délégué : Denis Lacasse Délégué : Yves Sigouin Substitut : Daniel Forget Porte-parole du comité et de la Ville: la directrice générale
Comité d'évaluation de postes	Responsable : Denis Charette Substitut : Yves Sigouin
SÉCURITÉ	
Comité « Bon voisin, bon œil »	Responsable : Denis Lacasse Substitut : André Tremblay
Mesures d'urgence pour la Ville	Coordonnatrice : la directrice générale Coordonnateur adjoint : le directeur du Service de sécurité incendie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

TRANSPORT	
Conseil d'administration du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL)	Représentant : Yves Sigouin Substitut : Diane Gargantini Substitut : Déborah Bélanger
Conseil d'administration du Transport Adapté et Collectif des Laurentides (TA&CL)	Représentant de la Ville de Rivière-Rouge et des municipalités de La Macaza, de L'Ascension et de Nominingue pour une période de deux (2) ans : Représentant : Yves Sigouin, conseiller de la Ville de Rivière-Rouge Substitut : Déborah Bélanger
Dossier des véhicules hors-route	Responsable : Yves Sigouin
Transport collectif intermunicipal des Laurentides	Responsable : Déborah Bélanger Déléguée : la directrice générale ou la greffière Substitut : Yves Sigouin
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	
Comité Aviseur Local (CAL) de la Réserve faunique Rouge-Matawin (pour la MRC d'Antoine-Labelle)	Délégué : André Tremblay
Comité chargé d'autoriser les demandes de démolition d'immeubles créé par le règlement numéro 143	Président : Daniel Forget Délégué : Denis Charette Délégué : Denis Lacasse Secrétaire : la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement
Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)	Mandat de deux (2) ans commençant le 11 janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2017 : Responsable/délégué : Denis Charette Déléguée : Diane Gargantini Membres : <ul style="list-style-type: none"> • Agathe Charette • Andrée Rancourt • Bernard Denis • Maryse Trudel • Nicolas Morin
Comité technique d'urbanisme et d'environnement (membres du conseil seulement)	Responsable : Denis Charette Déléguée : Diane Gargantini Substitut : Daniel Forget
Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière Rouge	Responsable et président : André Tremblay Délégué : Denis Lacasse Délégué : Jean Séguin Délégué : Jocelyn Séguin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

Comité technique de travail d'analyse pour étudier la faisabilité d'implanter des écocentres dans la région de la Rouge	Représentant : le directeur du Service des travaux publics Substitut : la directrice générale
Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement	Responsable : Denis Lacasse (jusqu'au 31 mai 2016) Substitut : André Tremblay (jusqu'au 31 mai 2016)
Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon	Membre du conseil d'administration : • Déborah Bélanger
VOIRIE	
Comité des services techniques (voirie), d'embellissement et d'horticulture	Responsable : Denis Lacasse Délégué : Yves Sigouin Délégué : André Tremblay

Que les délégués (membres) nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers desdits comités, commissions, corporations, régies et autres organismes.

Que les personnes nommées sur les comités et commissions mentionnés ci-dessus soient autorisées à participer aux réunions de ces comités et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

Que la liste des comités et des commissions et de leurs membres respectifs soit publiée sur le site Web de la Ville.

Que la présente résolution remplace les résolutions numéro 430/17-11-14 adoptée à la séance d'ajournement du 17 novembre 2014, 047/02-02-15 adoptée à la séance ordinaire du 2 février 2015, 129/07-04-15 adoptée à la séance ordinaire du 7 avril 2015, 457/07-12-15 adoptée à la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et 476/14-12-15 adoptée à la séance extraordinaire du 14 décembre 2015, et ce, en date du 11 janvier 2016.

ADOPTÉE

026/11-01-16

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AUX COURS D'EAU ET À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE NETTOYAGE 2016-2018 AVEC LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, vient à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que les modalités de l'entente doivent être maintenues dans son cadre actuel afin d'assurer l'exercice de la compétence en matière de gestion de l'écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT que la forme de l'entente permet de réduire les procédures et de confier les interventions aux municipalités;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 27 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, tel que déposé, le projet de renouvellement, pour les années 2016, 2017 et 2018 de l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, incluant l'annexe relative au procédurier pour l'exécution des travaux.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

027/11-01-16

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2015 se détaille comme suit :

Salaires :	168 282,46 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	81 966,86 \$
Comptes courants :	<u>250 659,85 \$</u>
Total :	500 909,17 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

028/11-01-16

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS AVEC LA COMPAGNIE « PG SOLUTIONS »

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications avec la compagnie « PG Solutions inc. » pour l'année 2016 au coût total de 33 377,22 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

029/11-01-16

TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ POUR COMPTES IMPAYÉS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

Que le taux d'intérêt sur les comptes exigibles et dus à la Ville de Rivière-Rouge soit fixé à sept pour cent (7 %) et qu'une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année, soit ajoutée au montant des comptes exigibles et dus à la Ville de Rivière-Rouge, et ce, pour l'année 2016.

ADOPTÉE

030/11-01-16

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la trésorière, le directeur du Service des travaux publics et la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2016 et à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

ADOPTÉE

031/11-01-16

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 31 – RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte l'offre qui lui est faite de la « Financière Banque Nationale inc. » pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2016 au montant de 107 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 31. Ce billet est émis au prix de 98,00100 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

9 500 \$	1,70000 %	19 janvier 2017
9 700 \$	1,90000 %	19 janvier 2018
10 000 \$	2,10000 %	19 janvier 2019
10 300 \$	2,25000 %	19 janvier 2020
68 000 \$	2,45000 %	19 janvier 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

032/11-01-16

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 31 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Ville de Rivière-Rouge souhaite emprunter par billet un montant total de 107 500 \$:

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
31	107 500 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 107 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 31 soit réalisé.

Que les billets soient signés par la mairesse et la trésorière.

Que les billets soient datés du 19 janvier 2016.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	9 500 \$
2018	9 700 \$
2019	10 000 \$
2020	10 300 \$
2021	10 500 \$ (à payer en 2021)
2021	57 500 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Ville de Rivière-Rouge émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 janvier 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 31, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR TRANSFÉRER LE MONTANT DES REDEVANCES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PERÇUES AU NOM DE L'AGGLOMÉRATION AU SURPLUS DE L'AGGLOMÉRATION

CONSIDÉRANT que les montants concernant le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles reçus de 2011 à 2014 inclusivement n'ont pas été comptabilisés dans l'Agglomération;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De transférer un montant de 32 259,44 \$ du surplus accumulé de la Ville, dans le cadre de ses compétences de proximité, au surplus accumulé de l'Agglomération, tel montant représentant la portion reçue pour l'Agglomération des redevances pour l'élimination de matières résiduelles de 2011 à 2014 inclusivement.

ADOPTÉE

033/11-01-16

Annulée par la
résolution numéro
141/04-04-16



No de résolution
ou annotation

034/11-01-16

Annulée par la
résolution numéro
072/01-02-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

TRAVAUX PUBLICS

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR L'ACHAT, L'INSTALLATION ET LA PROGRAMMATION DE TROIS (3) POINÇONS ÉLECTRONIQUES DIGITAUX

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à procéder à l'achat et à l'installation de trois (3) poinçons électroniques digitaux, soit un pour chaque garage municipal, et ce, pour un montant total de 650 \$ chacun plus les taxes applicables, le tout incluant les frais de programmation.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

035/11-01-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE DOUZE (12) CAMÉRAS DE SURVEILLANCE AUX GARAGES MUNICIPAUX DES SECTEURS L'ANNONCIATION ET SAINTE-VÉRONIQUE ET AU PARC MICHEL-BEAUDOIN

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de douze (12) caméras de surveillance auprès de la compagnie « Alarme DLC inc. » au montant total de 9 150 \$ plus les taxes applicables, telles caméras devant être installées au garage municipal du secteur L'Annonciation, au garage municipal du secteur Sainte-Véronique ainsi qu'au parc Michel-Beaudoin.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

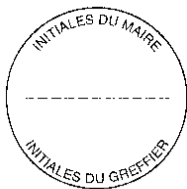
036/11-01-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR L'ACHAT, L'INSTALLATION ET LE SERVICE DE GPS DANS SEIZE (16) VÉHICULES DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de seize (16) GPS auprès de la compagnie « Geothentic inc. » au montant total de 20 752,99 \$ incluant les taxes applicables, l'installation et le service mensuel, tels GPS devant être installés dans seize (16) véhicules du Service des travaux publics au choix du directeur dudit service.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

037/11-01-16

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2015-2016 – SUBVENTION DE 54 000 \$

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de chemins ont été réalisés sur le chemin du Lac-aux-Bois-Francis Ouest, le chemin du Lac-Lanthier Ouest et le chemin Laliberté pour un montant de 54 000 \$;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac-aux-Bois-Francis Ouest, le chemin du Lac-Lanthier Ouest et le chemin Laliberté pour un montant subventionné de 54 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur des routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

038/11-01-16

Modifiée par la
résolution numéro
216/16-05-16

ENTENTE 2016-2017 À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE RELATIVE À LA LOCATION DES RIDEAUX DE SCÈNE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

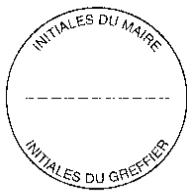
Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et le Club de patinage artistique (CPA) de la Vallée de la Rouge relative à la location des rideaux de scène au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), telle entente étant d'une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 inclusivement, et ce, au montant de 500 \$ par année incluant les taxes applicables, moins une aide financière annuelle de 250 \$ allouée par la Ville afin de réduire le montant annuel exigible à 250 \$ incluant les taxes applicables.

Que le CPA de la Vallée de la Rouge soit avisé que cette aide financière n'est accordée qu'exceptionnellement pour la présente entente.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

039/11-01-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

ENTENTE À INTERVENIR AVEC « COOPTIMAL, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ » CONCERNANT LA GESTION DU CLUB DE SKI DES SIX CANTONS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'entente à intervenir avec « Cooptimal, coopérative de solidarité » concernant la gestion du Club de ski des Six Cantons.

ADOPTÉE

040/11-01-16

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ORGANISMES POUR 2016

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement des subventions aux organismes sans but lucratif conformément aux montants et aux organismes sociaux, culturels ou sportifs sans but lucratif identifiés à la liste du budget 2016 portant le titre « Subventions aux organismes autres que loisir et culture » totalisant 68 065 \$ préparée par la trésorière pour l'année 2016 et datée du 14 décembre 2015, le tout en suivant la procédure suivante :

- que le Service de la trésorerie fasse le versement desdites subventions, au cours de l'année 2016, dès réception d'une recommandation de versement provenant de la direction du Service des loisirs, de la culture et du tourisme ou de la directrice générale de la Ville, le tout faisant suite à une demande écrite de l'organisme visé par cette subvention.

ADOPTÉE

041/11-01-16

ADHÉSION À LA FADOQ – RÉGION DES LAURENTIDES POUR 2016

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion à la FADOQ des Laurentides pour l'année 2016 à titre de membre associé municipal au montant de 125 \$.

ADOPTÉE

042/11-01-16

PLAISIRS D'HIVER 2016

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la préparation et la tenue d'activités, par le Service des loisirs, de la culture et du tourisme de la Ville, dans le cadre de « Plaisirs d'hiver » édition 2016, soit le 5 février prochain au Camping Sainte-Véronique et le 6 février prochain au Club de ski des Six Cantons, le tout pour une dépense totale ne devant pas excéder 3 000 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

043/11-01-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

FÊTE NATIONALE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la préparation et la tenue d'activités, par le Service des loisirs, de la culture et du tourisme de la Ville, dans le cadre de la Fête nationale, soit le 23 juin prochain, le tout pour une dépense totale ne devant pas excéder 16 500 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

044/11-01-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT D'UNE MOTONEIGE POUR LE CLUB DE SKI DES SIX CANTONS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat d'une motoneige de marque Polaris Wide Trac 2016 pour le Club de ski des Six Cantons auprès de la compagnie « Jac Motosport » au montant de 12 000 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit acquittée à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

045/11-01-16

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 52.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse